Bulletin Officiel n° 28
du Jeudi 15 Février 2024

District de l'Ain de Football
26 rue du Loup—01440 VIRIAT
Tél : 04.74.22.87.87
Email : district@ain.fff.fr - Site : http://ain.fff.fr

La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 16 Février au 18 Février 2024 est assurée par :

Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92

INFOS CLUBS!

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire UNIQUEMENT sur la boite mail : district@ain.fff.fr

Rappel concernant la FMI (Article 33 : Feuille de match)

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE.

Elle doit être transmise le Dimanche soir impérativement (merci de bien vérifier que la transmission a bien été effectuée).

Prévoir une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette.

Toutes feuilles de match (FMI ou papier) doivent être transmises ou envoyées au secrétariat du District pour le Lundi matin 9 H 00.

Coordonnées des arbitres

Elles sont consultables sur le site du District (Documents →Arbitrage)

Coordonnées des délégués

Elles sont consultatbles sur le site du District (Documents →Documents divers)

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.
Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2024/2025

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2023/2024 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que nous vous enverrons (en attente de voir si le support DMA sera le même ou pas) pour la saison 2024/2025, ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - 35 ans et plus au 01/07/2024 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement) et Test d'effort qui sera valable 5 ans (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/06/2024** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique propose un troisième plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F et U15F le samedi 9 Mars prochain à Lagnieu.

A cette occasion, merci de bien vouloir compléter les quelques points suivants du questionnaire (lien qui suit) avant le 4 Mars prochain : https://forms.gle/VbskX3rmMSsubeDfA

Equipes inscrites au 15.02.2024

U9F	***U11F***	***U15F***
AS MONTREAL LA CLUSE	CS BELLEY	CS BELLEY
FBBP 01	AS MONTREAL LA CLUSE	COTIERE EST LYONNAIS
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	BOURG SUD	AIN SUD
AIN SUD	CS LAGNIEU	
	AIN SUD	
	FBBP 01 1	
	FBBP 01 2	

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)
Seniors D1 à D4 : 2 délégués
Seniors D5 : 1 délégué
Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués
Seniors Féminines : 1 délégué
U18 à U15 : 1 délégué
Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Réunion du 13 Février 2024

Rappel !
Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.
Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

--*-*-*-*

Courriers :
- de Culoz Grand Colombier portant réclamation contre Portes de l'Ain pour joueur suspendu.

--*-*-*-*

Dossier n° 96 :
Match n° 27882240 : CS Belley 2/St Denis Ambutrix 2 – U18 D4 poule H – du 10/02/2024
Courrier du club de St Denis Ambutrix annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
St Denis Ambutrix 2 : 0 but / - 1 point
CS Belley 2 : 3 buts / 3 points
Le club de St Denis Ambutrix est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 97
Match n° 27883815 : Arbent 2/FO Bourg 1 – U18 D4 poule M – du 10/02/2024
Courrier du club de FO Bourg annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
FO Bourg 1 : 0 but / - 1 point
Arbent 2 : 3 buts / 3 points
Le club de FO Bourg est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 98

Match n° 27876568 : Lagnieu 2/St Denis les Bourg 1 – U18 D3 poule G – du 10/02/2024

Courrier du club de St Denis les Bourg annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.

Score :

Lagnieu 2 : 3 buts / 3 points

St Denis les Bourg 1 : 0 but / - 1 point

Le club de St Denis les Bourg est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 99

Match n° 27216768 : Essor Bresse Saône 1/Attignat 1 – Féminine U18 – du 10/02/2024

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.

Score :

Essor Bresse Saône 1 : 3 buts / 3 points

Attignat 1 : 0 but / - 1 point

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 100

Match n° 27889731 : Jassans Frans 2/Veyle Saône 3 – U18 D4 poule J – du 10/02/2024

Match arrêté à la 45ème minute par l'arbitre officiel de la rencontre pour « terrain impraticable ».

Selon l'article 38 et plus particulièrement l'article 38.9 des R.G. du District, la commission donne le match à rejouer.

Dossier transmis à la commission compétente pour reprogrammation.

Dossier n° 101

Match n° 27650906 : Bresse Nord 1/Attignat 1 – Féminines Seniors à 11 D2 – du 10/02/2024

Match arrêté à la 45ème minute par l'arbitre officiel de la rencontre pour « terrain impraticable ».

Selon l'article 38 et plus particulièrement l'article 38.9 des R.G. du District, la commission donne match à rejouer.

Dossier transmis à la commission compétente pour reprogrammation.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 12 février 2024

Guéreins Genouilleux : arrêté municipal mairie de GUEREINS **du 1 décembre au 29 février 2024 !**
Ol. Rives de l'Ain : commune de JUJURIEUX **du 9 décembre au 20 janvier 2024** prolongé jusqu'à !
Mille Etangs Sc : arrêté municipal mairie de SAVIGNEUX **du 11 décembre au 31 janvier 2024.**
Bettant Js : terrain indisponible du **4 mars à fin juin.**
Montluel Fc : arrêté municipal commune de MONTLUEL **du 25 janvier au 29 février 2024**.

* * * * * * * * * * * * * * *

Courriers reçus :
Bourg Sud : ajout d'une équipe en D5 niveau 2 validation pour poule E !
Ol. Rives de l'Ain : rencontre D4 poule A du 18 février **au stade des terres d'Ain à PONCIN**.
Grièges Pt Veyle As : rencontre D4 poule D du 25 février **au complexe sportif com. de LAIZ** (synthétique).

Rencontres programmées ce Week-end (matchs remis) :

D3 poule B **:** **Bagé As 1 – Misérieux Trévoux As 4**

D3 poule C : **Oyonnax Asp 1 – Bourg Sud 2**
Chatillon Palu Csj 1 – Lagnieu Cs 2

D4 poule A : **Ol. Rives de l'Ain 2 – Injoux Génissiat Fc 1 (terrain de PONCIN)**

D4 poule B **:** **Bas Bugey Rhône 1 - Chazeys Bons As 1**

D4 poule C **:** **Mille Etangs Sc 1 – Montluel Fc 1**

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
JACUZZI Vincent

COMMISSION COUPES

Réunion du 12 février 2024

Coupe de l'Ain Tour 2 matchs remis ce 18 février :
- Côt. Meximieux Villieu 1 – Jassans Frans Foot 1
- Oyonnax Att 2 – Ol. Sud Revermont 1
- Culoz Grd Us 1 – Belley Cs 1

Pour coupes de l'Ain E. FAIVRE et Groupements tour de cadrage le 18 février.

Bressans Fc : rencontre coupe de l'Ain du 18 février synth.de POLLIAT **à 12h30** (R3 15h00)**.**
Viriat Cs : demande de modification date coupe de groupements**.**
Ol. Sud Revermont01 : accord pour coupe des Groupements **le samedi 17 février à 18h30.**

Suite à l'arrêté municipal du terrain de MONTLUEL la rencontre de coupe des groupements **Montluel Fc2 - Priay Fc** 1 est inversée et se jouera **au stade municipal de PRIAY.**

Tirage des coupes le 20 février pour

Coupe Emile FAIVRE et Groupements tour 1/8 de finale le 3 mars 2024.

Coupe Vétérans R. MORANDAS prochain tour 1/8 de finale le vendredi 1 mars 2024.

Coupe Féminine Senior à 11

Equipes engagées :
Attignat As
Bettant Js
Côt. Est Lyonnais
Thoissey Esvs
Foot Trois Rivières
Mille Etangs Sc
Misérieux Trévoux As
Essor Bresse Saône
Bresse Foot01
Priay Fc 1
Plastic Vallée Fc

Plaine de l'Ain Us : demande de participation à la Coupe de l'Ain, refusée.

Le Président,
Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 12 février 2024

Montluel Fc : arrêté municipal commune de MONTLUEL du 25 janvier au 29 février 2024.
Bettant Js : terrain de BETTANT non disponible pour cause travaux à partir du 4 mars.
Mas Rillier Fc : arrêté municipal mairie de MIRIBEL du 10 février au 8 mars 2024.

Courriers U18 :
Bressans Fc : rencontres D2 poule B et D4 poule L au stade J.N. BOUVARD le samedi **à 15h00.**
Viriat Cs : accord pour rencontre D2 poule B **à 15h00.**
Plaine de l'Ain Us : rencontre D4 poule I du 10 février reportée au 24 février.
Montluel Fc : accord pour rencontre D4 poule I du 10 février au **24 février à LOYETTES**.
Fareins Saône Vallée : terrain impraticable pour rencontre U18 D4 poule J.
Bord de Veyle Fc : terrain impraticable pour rencontre U18 D4 poule I.
Centre Dombes F. : arrêté municipal pour rencontre U18 D4 poule I.
Côt. Meximieux Villieu : terrain impraticable pour rencontre D4 poule H du 10 février.
Côt. Meximieux Villieu : rencontre D4 poule H du 10 février **reportée le mardi 13 février à 19h45**.
Lagnieu Cs : accord ! **rencontre jouée.**
Veyle Saône Fc : rencontre D4 poule J du 17 février **au complexe sportif de LAIZ à 13h30**.
Mille Etangs Sc : accord pour rencontre D4 poule J du 17 février **à 13h30**.
Centres Dombes F. : fin d'arrêté municipal rencontre D3 poule E **au compl. sportif de CHALAMONT**.
Lagnieu Cs : demande de modification horaire D4 poule H, **en attente accord club adverse.**

Suite aux différents courriels entre **Mas Rillier Fc** et **Valserhône Fc** la rencontre D2 poule B du 17 février est inversée demande modification Footclubs acceptée et homologué avec **horaire 16h00**.

Courriers U15 :
Essor Bresse Saône : terrain Bagé impraticable pour rencontre D4 poule M vu terrain de repli**.**
Essor Bresse Saône : terrain de FEILLENS impraticable pour rencontre D2 poule C**.**
Côt. Luénaz Fc : arrêté municipal mairie de la Boisse pour rencontre D3 poule E du 11 février**.**
Bettant Ent.Bugey : arrêté municipal mairie de ST DENIS BUGEY rencontre D3 poule E du 11 février.
Centre Dombes F. : terrain impraticable rencontre D3 poule F et D4 poule L.
Priay Fc : terrain impraticable (Arrêté municipal à venir) suite demande de Montluel Fc D4 poule k.
Bressolles Cm : terrain impraticable rencontre D4 poule K.
Portes de l'Ain Sc : suite terrain impraticable rencontre D3 poule G inversée et jouée à TREVOUX.
Mille Etangs Sc : terrains impraticables rencontre D3 poule G.
Côt. Meximieux Villieu : terrain impraticable pour rencontre D4 poule K.
---------- la rencontre D4 poule K a été inversée et jouée à LAGNIEU (J10 retour inversée).
Valserhône F. : demande de modification rencontre D1**, en attente réponse du club adverse.**
Bressolles Cm : demande de modification rencontre D1**, en attente réponse du club adverse**

Ol. Rives de l'Ain : rencontre D4 poule O du 18 février **au stade des terres d'Ain à PONCIN.**
Centres Dombes F. : fin d'arrêté municipal rencontre D3 poule F **au compl. sportif de CHALAMONT**.
Plaine Revermont F. : rencontres D4 poule N **au stade du Biolet à ST ETIENNE du BOIS.**
Montréal As : demande modification rencontre D4 poule O**.**
St Martin Mt Esr : accord pour rencontre U15 D4 poule O **le samedi 17 février à 13h00.**
Bettant Js : rencontre U15 D4 poule J du 18 février **au stade A. BERTHIER à ST DENIS en BUGEY.**
Bettant Js Ent. Du Bugey : précision sur lieux des rencontres U15**.**
Misérieux Trévoux As : rencontre D3 poule G du 18 février **sur synthétique de Fétan à TREVOUX.**

Pour la modification d'une rencontre utiliser la messagerie « footclubs » ou le bordereau (ci-dessous) en ligne sur le site du district.

Po/la Commission Sportive Jeunes,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,

District de l'Ain Football

Demande de modification de rencontre

Document à retourner **impérativement** au District au plus tard 10 jours avant la date de la rencontre

Match n°	**Compétition :**
Catégorie :	**Poule :**

Club demandeur :

RENCONTRE

/

Changement (s) : cocher la case correspondante

☐	Date :	Nouvelle date :
☐	Heure :	Nouvel horaire :
☐	Terrain	Nouveau terrain :

INVERSION : nouvelle rencontre	
Club Recevant	Club Visiteur

Accord du club Recevant	**Accord du club Visiteur**
Nom du Club	**Nom du Club**
Date : Nom et signature du responsable	Date : Nom et signature du responsable
Cachet du club	Cachet du club

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion du 12 Février 2024

Courriers S.F. à 8 :

Ambronay St Jean Vx Es : arrêté municipal rencontre D1 du 11 février.
St Denis Ambutrix Fc : arrêté municipal pour le 11 février rencontre D1 inversée.
Attignat As : demande information dur horaires des rencontres J9 – J11 - J14 (erreur paramétrage corrigée)
Ol. Buyatin : demande modification horaire D2 du 18 février.
Bettant Js : accord pour rencontre D2 du 18 février à 12h00.
Dortan Lavancia As : demande de modification rencontre D2 du 23 février.
Curtafond Confrançon Fc : accord pour rencontre D2 **le dimanche 25 février 14h30.**

Courriers S.F. à 11 :

Foot 3 Rivières : demande pour modifier date de rencontre du samedi 23 mars. (en attente de réponse).
Thoissey Esvs : ne souhaite pas modifier la date de la rencontre du 23 mars.
Bressans Fc : demande pour modification horaire D1 du 18 février.
Attignat As : accord pour rencontre D1 du 18 février **à 12h30**.
Plastic Vallée Fc : demande pour modification rencontre du 24 février, en attente accord du club adverse.

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
JACUZZI Vincent

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

Dans le PV.

U13

Championnat U13 2023/2024 2ème Phase

Le calendrier de la 3e Phase est en ligne : Compétition Championnat Catégorie U13

Vous utilisez une FMI (Feuille de Match Informatisée).

En cas de problème, faire une feuille de match papier et l'envoyer au District.

Important : Engagement d'une équipe Féminine de Misérieux Trévoux

Afin d'éviter d'avoir des équipes exemptes, nous avons transformé la poule Q (8 équipes) en une poule de 9 équipes qui évoluera en plateau de 3 équipes. Le calendrier de cette poule a été envoyée à chaque club.

Le club recevant fournit la feuille de plateau papier, saisit les 3 résultats et scanne la feuille de plateau à l'aide de Footclubs. Si problème, l'envoyer par mail au District.

Avant de reporter définitivement une rencontre assurez-vous que vous ne pouvez pas l'inverser.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)

A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)

A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

Club évoluant à 15 heures

A Serrières de Briord Les Charmieux (Serrières Villebois équipe 1 uniquement)

U11

Championnat U11 2023/2024 2ère Phase

Le calendrier de la 3e Phase est sur le site.

Modifications en Poule A et K

Bourg FO 2 est passé de la poule K à la poule A.

Voir modifications sur le site.

Nous ne ferons plus de modifications sauf évidemment un retrait d'équipe.

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U11

Il est aussi dans :

Compétition Championnat « U11 Phase 3»

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plate, aux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

St Maurice de Beynost (Ain Sud) : les plateaux débutent à **9 h 30**.

U9

Championnat U9 2023/2024 3e Phase

Il est sur le site.

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U9

Et aussi

Compétition Championnat « U9 P3 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Les plateaux débutent à **9 h 30**

A St Maurice de Beynost (Ain Sud)

A Miribel (Le Mas Rillier)

U7

Championnat U7 2023/2024 3e Phase

Le calendrier a été envoyé à tous les clubs sauf du Secteur Val de Saône.
Il est sur le site

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U7

Il sera bientôt dans

Compétition Championnat « U7 Phase 3 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U7 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage…) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour).

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Eclairage du stade Joseph Lopez 1 d'Ambronay NNI 010070101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de classement.
- Installation du stade des Cattes de Vaux en Bugey NNI 014310101 – classement au niveau T5PN jusqu'au 14 mars 2034.
- Installation du stade Armand et Maria Veille de Laiz NNI 012030201 – classement au niveau T5PN jusqu'au 14 mars 2034.
- Installation du stade municipal d'Ambutrix NNI 010080101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de classement.
- Installations des stades Orindis 1 et 2 de Montréal-la Cluse NNI 012650101 et NNI 012650102
  - Orindis 1 – classement au niveau T4SYN jusqu'au 13 septembre 2034.
  - Orindis 2 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Prochaines programmations

- Eclairages des stades Fernand Piguet de Marboz NNI 012320101 et NNI 012320102
- Eclairage du stade CES La Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201
- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Chalamont NNI 010740101 et NNI 010740102
- Eclairage du parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103

Pour la CDTIS : JF JANNET